



GROUPE DE TRAVAIL MATERIEL COMPTE RENDU DE REUNION

Réunion du 24 octobre 2017

PARTICIPANTS		DESTINATAIRES
	SOCIETE	Participants + Membres du GT Matériel (Vrac + Condi)
L. Bas	GTC	
P. Jussaume	PZ	
Ch. Chartier abs	PZ	
M. Vigot abs	AZ FZ	
Y. Zedek abs	AZ FZ	
Ph. Rousson	AZ FZ	
P. Pouzin	BZ	
J. Drigont	BZ	
Th. Serré	ADG	
O. Aubertin	CFBP	

DATES DES PROCHAINES REUNIONS 2017

(10 h 00 – 16 h au CFBP, sauf indication contraire dans l'ordre du jour)

4 DECEMBRE (MATERIEL)	6 FEVRIER (MATERIEL)	4 AVRIL (MATERIEL)	5 JUIN (MATERIEL)
4 SEPTEMBRE (MATERIEL)	23 OCTOBRE (MATERIEL)	4 DECEMBRE (MATERIEL)	

Prochaines réunions « externes MATERIEL »				
Date	Matin	PM	Objet	Participants
24/10		X	Réunion M 40 (suite du GT Mat)	OA + tous
25/10	X	X	Réunion protection cathodique RST sur Aubigny	OA
26/10	X		Réunion bureau APITI	OA
26/10		X	AFIAP GT Observatoire du REX	OA
8/11		X	Groupe de travail Observatoire REX à la DGPR	OA
14/11		X	CLAP T AFNOR	OA + TS
15/11	X		GT Plénier RST au CFBP	OA
15/11		X	CLAP Elargi à l'AFIAP	OA
16/11		X	GT GNL	OA
21/11	X	X	CA APITI + Réunion AQUAP APITI	OA
22/11	X		Réunion GCM EVOLEN	OA
23-24/11	X	X	AEGPL Technical meeting Bruxelles	OA
30/11	X		AFIAP GT REX restreint	OA
8/12		X	AG CA CESAME LNE Poitiers	OA
15/11	X		GT Plénier RST au CFBP	OA
12/12	X		CA AFIAP	OA
15/12		X	Comtech	OA
01/02	X		Bureau CLAP T	OA
13 – 14/02	X	X	TC 286 WG7 AFNOR	OA + BC
26/02	X		E29 E AFNOR	OA
26/02		X	CLAP T	OA + TS
27/02		X	GEA Plénier	OA
28/01 – 01/02	X	X	TC 286 WG2	OA
12 – 16/02	X	X	Bernes	OA

Sujet n°1 : retour sur le CR de la précédente réunion et actions restant à réaliser	
Actions :	Le CR de la réunion du 5/9/17 est approuvé.
Sujet n°2	<p>Fonctionnement GT MAT :</p> <p>a) GT mat réduit : des GT Mat réduit sur la réglementation relative au suivi en service des ESP se tiendront en 2017 suivant les actualités (nouveau 15/03/2000 et annexes à reprendre dont les CC PV et MV/GV). Objectifs : Modifications et actualisation des MA.PV/CC.01 et CC.02 et ST, GA, ... associés + continuation du travail de préparation à la justification d'un éventuel passage ultérieur aux plans d'inspection pour les distributeurs le souhaitant. Post meeting : une téléconférence GT Mat restreinte s'est tenue le 16/11 am sur le nouveau 15 mars 2000. Ordre du jour : Impact nouveau 15 mars 2000 sur prévisions d'activités actuelles 2018 2019 2020 2021 des requalifs PV (Emissions acoustiques, ...).</p> <p>b) Point sur maj liste de diffusion : Antargazfinagaz : Marianne Vigot – Yannick Zedek – Jean Michel Moinard – Arnaud Degen – Eric Soulas - Philippe Rousson – Stéphane Brelin – Olivier Magaud Butagaz : Philippe Pouzin – Jérôme Drigont – Laetitia Deltour – Martial Guivarch Primagaz : Christophe Chartier - Patrick Jussaume</p>
Sujet n°3	<p>Synthèse avancement GTC :</p> <p>a) Essais préalables, préparation prochaine saison (années 1968 et 1978) : démarrage des essais préalables.</p> <p>b) Campagnes 4^{ème} et 5^{ème} décennales : Rattrapage des enregistrements tardifs de cet été dans le serveur effectué par l'IS : à date env. 10500 réservoirs, soit un avancement supérieur à 80%. % KO : 4,16%, % d'échec net : 0,3% Un historique sur 10 ans des % d'échecs nets est proposé par le GTC ; enseignements à préciser et analyser pour la prochaine réunion.</p> <p>b) EA : les opérations sont retardées sur le terrain ; en effet un des camions d'essais EA a été récemment accidenté sans dommages humain ni fuite. De fait la fin de la campagne sera repoussée à fin janvier 2018.</p> <p>d) Accessoire de sécurité à remplacer: Soupapes non conformes : 1411 avaient été recensées à remplacer au 01/01/17 ; l'avancement au 30/09/17 est de 66,48%. La prochaine situation devra faire apparaître les raisons des non changements.</p>
Sujet n°4 Matériel vrac	
	<p>Généralités / Infos / nouveautés</p> <p>a) Fuites citernes GPLc été 2017 : suivi : RAS</p>
Actions :	<p>Points particuliers en cours :</p> <p>Action CFBP (rappel pour prochaine maj des guides en lien avec le futur 15/03/2000:</p> <p>point a) la MA.PV/PR.04 sera à mettre à jour en S1 2017, suite à la publication du guide, annexes 4 et 6. Point b) MA.PV/ST.06 à mettre à jour (revêtements – épais dessous). Point c) MA.PV/ST.05 et MA.PV/CC.01 à mettre à jour (protection cathodique).</p>
Sujet n°5 Matériel bouteilles	
	<p>Généralités / Infos / nouveautés</p> <p>Points particuliers en cours :</p> <p>a) Résistance barres composite : RAS</p> <p>b) Sécurisation bouteilles de gaz (suites accident Jonquières) : RAS Matériel Cet été, la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises a publié la dernière version retravaillée en 2016 et début 2017, avec participation de la MTMD, du CFBP et de l'AFGC, du Guide de Doctrine Opérationnelle Interventions en présence de bouteilles de gaz soumises à un incendie ou à un choc retravaillée en 2016 et début 2017. La dernière version retravaillée sera communiquée aux membres du GT Mat pour observations éventuelles. Objectif : formation des pompiers à se protéger.</p>

Sujet n°6	Réglementation (Généralités)
	<p>Révision de la réglementation ESP/ESPT (Code de l'environnement) :</p> <p>a) ESPT : faisant suite à un travail en commun CFBP – Campingaz de relecture et complément rédactionnel du Guide professionnel pour l'exploitation des bouteilles de butane commercial d'une contenance inférieure à 6,5 litres - édition 2 du 2/12/2015, il est suggéré pour le guide bouteilles (GP02) de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - modifier les références à la EN 1440 actuellement 2012 à passer en 2016 (référéncée dans l'ADR 2017), - de prévoir la rédaction d'un courrier d'accompagnement au ministère faisant référence au courrier du 20/11/15 qui faisait lui-même référence à un précédent courrier de le MTMD du 22/10/12 relatif à l'édition 1, et d'expliquer les éditions 2 et 3. <p>Dans le même esprit, le guide GP01 Guide professionnel pour la fabrication et l'exploitation des bouteilles GPL - Edition 4 du 2-12-2015 sera également revu vis-à-vis des références normatives plus récentes, puis communiqué le cas échéant par le même courrier au ministère. Ce qui facilitera par ailleurs les réponses aux demandes des ON d'éléments de validation par l'administration de nos évolutions de ces 2 guides.</p> <p>Le CFBP demandera à Olivier LEFORT (BSERR / MTMD) son accord de principe sur la démarche évoquée ci-dessus.</p> <p>b) ESP : (suivi en service)</p> <p>En préalable à la réunion, le nouveau texte partant à l'enquête pour le CSPRT du 31/10/17 a été communiqué aux participants du GT MAT pour dernières observations.</p> <p>Le GT Mat a établi et finalisé en réunion (objet principal) sa réponse à l'enquête pour communication par le CFBP sous 2 formes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réponse officielle à l'enquête (post meeting : faite le 25/10 dans le système d'enquête), - Doublée d'un mail au BSERR (MM. Bosch, Simon, faits le 25/10). <p>Suivant l'analyse BSERR des questions de cette enquête, et éventuel modifications conséquentes du texte présenté finalement au CSPRT, il sera évalué l'opportunité d'envoi d'un courrier plus officiel au BSERR.</p> <p>Post meeting : suite nos demandes au BSERR dans le cadre de l'enquête publique sur les délais, le texte finalement présenté au CSPRT du 31/10 contient un nouveau paragraphe (ci-dessous) suivant en tête de l'Annexe 2 listant les CTP (dont les nôtres) :</p> <p><i>« Les dispositions de l'arrêté du 15 mars 2000 relatives à la période ou la nature des opérations de contrôle auxquelles il est fait référence dans les décisions, guides et cahiers techniques professionnels mentionnés dans la présente annexe sont remplacées par les dispositions du présent arrêté. »</i></p> <p>Ce qui semble répondre à nos demandes sur les délais de requalifications et entre IPs.</p> <p>Un courrier officiel re-détaillant nos demandes (et en demandant confirmation au BSERR), CTP par CTP, sera préparé par le CFBP pour envoi post CSPRT, afin notamment de préparer en lien avec le GTC la possible mise en œuvre opérationnelle dès 2018 des dispositions de ce nouvel arrêté aux réservoirs PV.</p>

Sujet n°7	Réglementation Vrac
	<p style="text-align: center;"><u>VRAC</u></p> <p>c) Un document prospectif planning synthétique sera préparé par le CFBP sur les nouvelles possibilités de suivi en service avec plans d'inspection, qu'offre le nouveau 15/03/2000, à destination des GT sites industriels et des responsables des activités industrielles et gros vrac des distributeurs.</p> <p>d) « Plateforme du REX ESP » :</p> <p>Depuis le début de l'été 2017, la DGPR a proposé à l'AFIAP de réfléchir à l'établissement d'une plateforme du REX des ESPs pour ultérieurement être en capacité de mesurer sur l'étendue des différentes familles d'ESPs en France le retour d'expérience effectif des dispositions réglementaires de suivi en service en vigueur (Requalifications, Inspections périodiques, contrôles divers des ESPs,...) et d'être en capacité de croiser ces données avec les informations d'incidents et d'accidents mesurées par ailleurs (BARPI, ...) pour être ultérieurement (dans 3 à 5 ans, 10 ans, 20 ans) en mesure de corriger, améliorer le cas échéant les dispositions réglementaires.</p> <p>Le CFBP (Matériel) participe depuis le début à cette initiative au travers du GT restreint et du GT plénier créés à cette occasion ; ces GT se voulant représentatifs (AFIAP) de tous les acteurs (administration, industriels (SIR,</p>

<p>non SIR), distributeurs, organismes, inspecteurs, fabricants, ...).</p> <p>Le CFBP lors de prochains GT MAT regardera pour les CTPs PV, MV & GV la faisabilité de remplissage d'un tel tableau, notamment vis-à-vis du REX Inspections Périodiques à ce jour restant propre à chaque distributeur, et non réglementairement exigé d'être remonté à l'administration.</p> <p>Post meeting : Un premier tableau type du REX « idéal souhaité » quelques soient les ESPs a été travaillé, extrait ci-dessous.</p> <p>Dans le principe, les organismes (OHs, ..) doivent rentrer les données de requalification agrégées, consolidées. Pour les IPs, la définition, la remontée et la rentrée de données consolidées est à définir.</p> <p>A rapprocher de ce qui avait été étudié fin 2016 au sein du GT Mat sur le sujet (CR GT Mat du 14/12/16 et du 01/02/17 (ci-après le tableau)).</p>
--

Nom de l'organisme

Typologie Equipements	PARC		Critères (nombre)	RPS Requalif périodique (quantité)	IPS Inspection périodique (quantité)	Commentaires et Analyse
	Nbre d'équipement contrôlé (Janvier à décembre 2016)	Option 1 : Nbre d'inspections sur les équipements				
Réceptifs fixes	N3	N31	Nbre total	N32	N33	
			Défauts imputables aux accessoires de sécurité			
			Défauts imputables aux accessoires sous pression			
			Défaut paroi (manque épaisseur, visite interne / externe ...)			
			Épreuve non valide (échec, déformation ...)			
			Manque règles administratives			
			Nbre de refus			

Extrait du CR GT Mat du 14/12/16 et du 01/02/17 sur de possibles remontées d'infos consolidées. Le travail nécessaire à faire remonter, centraliser et consolider ces données reste à établir.

VRAC

c) Synthèse des éléments disponibles en vue d'une présentation éventuelle (si nécessaire pour défendre des aménagements de la réglementation envisageables) sur les bilans relatifs aux IPs 2015 :

Cette synthèse ci-dessous fait suite aux différents échanges « GT Mat » depuis le 29/09/16 vis-à-vis de l'étude préalable relative aux plans d'inspection.

Rappel : exigences de vérification IPs actuelles: « L'inspection périodique comprend : une vérification extérieure, un examen des accessoires de sécurité et des investigations complémentaires en tant que de besoin ... » ; savoir pour nos équipements (suivant MA.PV/PR.02):

- Vérif extérieure ESP,
- Vérif accessoires de sécurité
- Vérif accessoires ss pression

Nbre de détections fuites par les IPs, avec si possible distinction du niveau de fuite : 5, 10, 20, 50 g/h.

Au global, env. 1 à 2% des IPS relèvent des fuites dont 99% sont inférieures ou égales à 50 g/h.

Pas de fuite sur corps des citernes ; plus de 60% des fuites sont détectées sont à l'aval du RDG (détendeur limiteur, raccord isolant, ..).

Enroulement plus ou moins généralisé, conduisant à retrait : de 0,02% à 0,4% (critères et historique différent suivant les sociétés).

Absence plaques « minéralogiques » : 0,01 à 0,04%

Sujet n°8	Réglementation Bouteilles
	<p>f) Dispense de vérification intérieure (suivi): après échange avec le CFBP Italien, il avait été convenu que le ministère italien propose au ministère français une rédaction motivant la reconduite pour 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2018 de l'accord bilatéral existant. Le ministère français recontacté sur le sujet s'est montré favorable à cette reconduite. Le document relatif a été revisité par la France, proposant de référencer EN 1439 ou EN 13952.</p> <p>g) « Over Moulded Cylinders » / autres méthodes alternatives de contrôle périodique : Le projet présenté par le groupe de travail a été accepté à Genève par les autorités RID/ADR le jeudi 28/09/17 pm après d'après discussions depuis le début de la semaine genevoise.</p> <p>h) Décret REP bouteilles de gaz : le 18/09/17 avons été informé par le Ministère que le projet d'arrêté ministériel relatif à la sortie du statut de déchet, et à la réutilisation, que le CFBP avait commenté au printemps dernier, a été envoyé en notification à la commission de Bruxelles.</p> <p>i) Mise à jour (action CFBP) de la MA.CD/ST07 à ne pas oublier.</p>

Sujet n°9	Normalisation
	<p>a) CEN TC 286 et ISO TC 58 SC2 WG12:</p> <p>TC 286 : Pr EN 13799 Jauges citernes en demande de révision systématique à confirmer notamment vis-à-vis de son extension possible sur la télémétrie et vis-à-vis des cadrans de jauges (à harmoniser à nouveau). WG7 : enquêtes e cours sur les 2 normes de requalification des citernes (EN 12817 et 19), fin prévisibles en janvier 2018. Idem pour EN 16728 et 1440 amendées.</p> <p>TC 58 SC2 WG12 : Drafts pour enquêtes des ISO 14245 et 15995 terminés mi-septembre à Dublin. Le planning des enquêtes conduit à de prochaines réunions en juin 2018.</p>

Prochaine réunion : le 4 décembre 2017 dans la petite salle de réunion du CFBP : 10h00 – 15h30

O. Aubertin : lundi 5 mars 2018